

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 décembre 2020 à 20:00 h au 110 rue Grégoire, Henryville, laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

Absente : Mme. Valérie Lafond, conseillère.

**7544-12-2020  
Ouverture  
de la séance**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en présentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

**7545-12-2020  
Adoption de  
l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**7546-12-2020  
Adoption des  
procès-verbaux  
des 2 et 30 novembre  
2020**

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 2 et 30 novembre 2020.

**7547-12-2020  
Adoption des  
comptes à payer  
du mois de  
novembre et  
ratification des  
comptes déjà payés**

Il est proposé par appuyé Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2020 totalisant la somme de : 186,841.05\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2020 au montant de : 47,463.57\$.

Pour un total de comptes à payer de: 234,304.62\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de  
questions**

Aucune question non répondue n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.

**7548-12-2020  
Adoption du  
calendrier des  
séances ordinaires**

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi à 20h.

11 janvier	12 avril	5 juillet	4 octobre
1 <sup>er</sup> février	3 mai	2 août	15 novembre
1 <sup>er</sup> mars	7 juin	13 septembre	6 décembre

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil si la santé publique le permet ou en visioconférence.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**7549-12-2020  
Nomination  
maire-suppléant**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 12 janvier jusqu'au 6 juillet 2021;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Patrick Wenning, conseiller pour agir à titre de maire-suppléant;

Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.

**7550-12-2020  
Renouvellement  
assurances  
municipales**

Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement pour les assurances municipales du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 du Groupe Ultima;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son contrat d'assurances avec le Groupe Ultima au montant de 43,920.\$ pour l'année 2021.

**7551-12-2020  
Approbation  
prévisions  
budgétaires 2021  
transport adapté**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 6669.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 6669.00.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville et d'en autoriser le paiement.

**7552-12-2020  
FNX 3<sup>ième</sup> vers.  
Aménagement  
station nautique**

Attendu que la municipalité d'Henryville désire continuer de participer au projet Alo Richelieu et a mandaté la Firme FNX-Innov par la résolution 7061-10-2019;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'acquitter le 3<sup>ième</sup> versement au montant de 517.39\$ tel que décrit dans la facture numéro 387540.

**7553-12-2020**  
**FNX 10<sup>ième</sup> vers.**  
**aqueduc Rang St-**  
**Louis**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un 10<sup>ième</sup> décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 387099 au montant de : 442.65\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 10 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.

**7554-12-2020**  
**Programme**  
**d'aide à la voirie**  
**locale chemin à**  
**double vocation**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville a évalué le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par an
Mtée. Bullock et Rang Du-Bord-de-L'Eau	13 km	Engrais, matières agricoles, moulée, pierre, asphalte	Plus de 10000

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13 km.

**7555-12-2020**  
**Programme**  
**d'aide à la voirie**  
**locale**

Attendu que la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV :

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Henryville approuve les dépenses d'un montant de : 182,886.44\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**7556-12-2020**  
**Q.P. RIAEPHV**  
**2019**

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu un ajustement de la quote-part d'Henryville avec utilisation réelle pour 2019;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture 220,005 au montant de 18,331.\$ payable à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise.

<b>7557-12-2020</b> <b>Résultat étude de faisabilité Coop alimentaire</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a demandé une étude de faisabilité à Patrick Charbonneau dans le cadre du projet de coopérative alimentaire;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de 9,916.59\$ pour l'étude de faisabilité d'une coopérative alimentaire à Henryville.</p>
<b>7558-12-2020</b> <b>Adoption du 2<sup>ième</sup> projet du règlement 209-2020 gestion contractuelle</b>	<p>Attendu qu'un avis de motion et dépôt du projet du règlement 209-2020 sur la gestion contractuelle ont été donnés à la séance du 2 novembre 2020;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 209-2020 sur la gestion contractuelle.</p>
<b>7559-12-2020</b> <b>Adoption du règlement 178-2017-2 tarification du service incendie</b>	<p>Attendu qu'un avis de motion et dépôt du projet du règlement 178-2017-2 sur la tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents ont été donnés à la séance du 30 novembre 2020;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 178-2017-2 sur la tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents.</p>
<b>7560-12-2020</b> <b>Autorisation de paiement Tetrattech</b>	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution 7373-06-2020 a donné un mandat à la firme Tetrattech pour la préparation d'un rapport d'expertise relativement à la gestion optimale de l'eau de surface dans le secteur urbain de la municipalité d'Henryville concernant la branche 52 de la Rivière du Sud;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 60683295 au montant de 7013.49\$ de la compagnie Tetrattech.</p>
<b>7561-12-2020</b> <b>Dépôt projet de règlement prévisions budgétaires</b>	<p>Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 2 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du règlement concernant les prévisions budgétaires 2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 207-2020 relatif aux prévisions budgétaires 2020.</p>
<b>7562-12-2020</b> <b>Dépôt projet de règlement programme triennal</b>	<p>Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 2 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant le programme triennal d'immobilisations;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 206-2020 relatif au programme triennal d'immobilisations.</p>
<b>7563-12-2020</b> <b>Demande de contribution CERH</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu une demande de contribution du Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2021;</p> <p>Attendu que la demande a été faite afin de contribuer sous forme de quote-part en deux versements;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 1445.\$ au Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2021 réparti comme suit : 1<sup>er</sup> versement en janvier au montant de 722.50\$ et 2<sup>ième</sup> versement en juillet au montant de 722.50\$.</p>

<b>7564-12-2020</b> <b>Demande d'aide de dépenses supplémentaires</b> <b>Camp Youhou</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu du camp Youhou une demande de remboursement de dépenses supplémentaires dû à la Covid-19 dans le cadre de la participation au camp organisé par la municipalité par l'entremise du camp Youhou;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité rembourse le camp Youhou pour un montant de 1796.82\$ tel que demandé, ce montant n'est pas récurrent à chaque année.</p>
<b>7565-12-2020</b> <b>Autorisation acquisition de deux fournaises CLSC</b>	<p>Attendu que le conseil municipal avait planifié au budget 2020 le remplacement de deux fournaises au CLSC lesquelles sont maintenant dû pour être changées;</p> <p>Attendu que deux soumissions ont été demandées;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux fournaises tel que la soumission du 3 novembre provenant des Installations en chauffage SM Inc. au coût de 8000.\$ taxes non incluses pour le remplacement, adaptation au conduit existant et à la cheminée, électricité et mise en marche.</p>
<b>7566-12-2020</b> <b>Demande de contribution</b> <b>Garde-Côtière</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour 2021 de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne /unité 33 Haut-Richelieu;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 150.\$ pour l'année 2021.</p>
<b>Rapport du directeur des services incendie</b>	<p>Le directeur incendie dépose son rapport écrit.</p>
<b>7567-12-2020</b> <b>Demande de remboursement d'outils pour la caserne incendie</b>	<p>Attendu que le directeur incendie a fait l'acquisition d'outils pour la caserne, perceuse, impact HD, scie et batteries) pour un montant de : 918.52\$ et le capitaine a fait l'acquisition d'un sac pour la désincarcération au montant de : 103.47\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser respectivement M. Alain Hétu pour un montant de :918.52\$ et M. Éric Lord pour un montant de :103.47\$.</p>
<b>7568-12-2020</b> <b>Remplacement de 4 luminaires par des DEL caserne incendie</b>	<p>Attendu que deux soumissions ont été demandées pour le changement de 4 luminaires par des Del à la caserne incendie :</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de requérir aux services des Entreprises électriques MB pour le remplacement de 4 luminaires par des luminaires DEL 400w , prix matériaux et main d'œuvre 800.\$ plus les taxes applicables.</p>
<b>7569-12-2020</b> <b>Autorisation de paiement CMP Mayer 13 boyaux service incendie</b>	<p>Attendu que le conseil municipal avait budgété l'acquisition de boyaux pour le service incendie en 2020;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture 105822 à CMP Mayer inc. au montant de 5,385.43\$ taxes incluses pour l'acquisition de 13 boyaux.</p>
<b>7570-12-2020</b> <b>Autorisation de paiement MRC Haut-Richelieu formation de pompiers</b>	<p>Attendu que le <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal</i> prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;</p> <p>Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;</p>

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture no CRF2000384 provenant de la MRC du Haut-Richelieu au montant de 5,008.36\$ pour la formation des pompiers en désincarcération.

**7571-12-2020  
Lettrage camion  
incendie**

Attendu que le directeur des services incendies avait été autorisé par le conseil municipal de faire lettrier un camion incendie et d'y faire installer des réflecteurs;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 2020-2945 provenant de Lettrage 514+ au montant de : 3299.78\$ taxes incluses.

**Rapport de  
l'inspecteur et  
procès-verbal du  
CCU**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

**7572-12-2020  
Répartition des  
coûts selon les  
superficies  
contributives  
branche 51**

Attendu qu'une demande de nettoyage du cours d'eau de la branche 51 de la rivière du Sud a été déposée à l'inspecteur municipal;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans le cours d'eau rivière du Sud, branche 51;

Attendu que le Conseil de la Municipalité d'Henryville avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

Attendu que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la répartition soit faite aux arpents égouttants.

**7573-12-2020  
Demande de  
dérogation  
mineure  
DDM2020-06  
augmentation  
superficie d'un  
garage**

DDM2020-06 – DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE 220 RUE SAINT-GEORGES DANS LE BUT D'AUTORISER UN GARAGE DONT LA SUPERFICIE EST SUPÉRIEURE AU MAXIMUM DEMANDÉ.

Attendu la demande de dérogation pour le 220 rue Saint-Georges dans le but d'autoriser un garage dont la superficie est supérieure au maximum demandé;

Attendu qu'en vertu de l'article 5.7 du règlement 59-2006, la superficie maximale d'un garage pour un terrain de moins de 4000m<sup>2</sup> est de 75m<sup>2</sup>;

Attendu que le demandeur désire construire un garage de 108m<sup>2</sup>, ce qui est de 33m<sup>2</sup> supérieur à la norme;

Attendu que le terrain du demandeur est de 3931m<sup>2</sup> ce qui est très proche du palier de 4000m<sup>2</sup> permettant la construction d'un garage de 100m<sup>2</sup>;

Attendu que le projet prévoit la construction d'un logement au-dessus du garage faisant en sorte que l'incidence de la dimension du garage sera minime par rapport à l'ensemble du projet;

Attendu que cela implique que le projet de construction se trouvera à s'éloigner du terrain voisin situé à l'est;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation mineure à l'article 5.7 du règlement 59-2006 et de permettre la construction d'un un garage attaché de 108m<sup>2</sup>, surplombé d'un logement, tel que représenté sur les plans déposés à l'adresse du 220 rue Saint-Georges.

**7574-12-2020**  
**Demande de**  
**dérogation**  
**mineure**  
**DDM2020-07**  
**autorisation**  
**nouveau garage**  
**commercial**

DDM2020-07 – Demande de dérogation mineure pour le 1171 route 133 dans le but d'autoriser la construction d'un garage commercial

Attendu la demande de dérogation mineure pour le 1171 route 133 dans le but d'autoriser la construction d'un garage commercial;

Attendu que le garage prévu peut être considéré comme un bâtiment principal et qu'en vertu de l'article 4.2, il ne peut y avoir plus d'un bâtiment principal par terrain;

Attendu que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur, car il n'y a pas de possibilité pour lui de construire un garage selon la réglementation;

Attendu que le projet sera peu visible de la rue et ne causera aucun dérangement pour les propriétaires voisins;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation mineure à l'article 4.2 du règlement 59-2006 afin de permettre au demandeur de construire un garage commercial au 1171 route 133, tel que représenté sur les plans déposés.

**7575-12-2020**  
**Mandat Vox**  
**Avocats Bedford-**  
**dossier 104 rue de**  
**la Lagune**

Attendu que des travaux de construction d'un garage ont lieu au 104 rue de la Lagune;

Attendu que ces travaux sont faits sans permis et sont non conformes en raison de la zone inondable 0-2 ans;

Attendu que le propriétaire a manifesté son intention claire de continuer les travaux malgré tout;

En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité de mandater la firme Vox Avocats de Bedford, pour entreprendre tout recours afin de faire cesser les travaux et de conformer le 104 rue de la Lagune à la réglementation municipale et aux différents décrets affectant la zone inondable à Henryville et que tout frais d'injonction soit facturée au citoyen concerné.

**7576-12-2020**  
**Mandat Vox**  
**Avocats Bedford-**  
**dossier 259 rue**  
**Maurice-Duplessis**

Attendu que des travaux majeurs de rénovation ont lieu au 259 rue Maurice-Duplessis;

Attendu que ces travaux sont faits sans permis et sont non conformes en raison de la zone inondable 0-2 ans;

Attendu que le propriétaire a manifesté son intention de se conformer à la réglementation, mais que le contraire s'est produit;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité de mandater la firme Vox Avocats de Bedford, pour entreprendre tout recours afin de faire cesser les travaux et de conformer le 259 rue Maurice-Duplessis à la réglementation municipale et aux différents décrets affectant la zone inondable à Henryville et que tout frais d'injonction soit facturée au citoyen concerné.

**7577-12-2020**  
**Acquisition de**  
**pneus de tracteur**

Attendu que des soumissions ont été demandées pour faire l'acquisition de pneus pour le tracteur;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal désire faire l'acquisition de deux pneus au coût de 725.\$ chacun, 2 installations au coût de 75.\$ chacune et 1 seul « call » au coût de 50.\$ totalisant la somme de : 1650.\$ plus les taxes applicables, provenant du Centre du pneu F.M.L. inc.

<b>7578-12-2020</b> <b>Acquittement de la facture du Canada Français et refacturation</b>	<p>Attendu qu'une facture provenant du journal le Canada Français est à acquitter au montant de 847.83\$ pour la publication d'une implantation d'un élevage porcin;</p> <p>Attendu que la municipalité va refacturer le demandeur du projet;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à acquitter cette facture et refacture le demandeur.</p>
<b>7579-12-2020</b> <b>Demande d'acquisition de chaps forestier</b>	<p>Attendu qu'une demande a été faite afin de faire l'acquisition d'un chaps forestier pour le service de la voirie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition dudit équipement provenant de Motosport G&amp;L inc. au coût de 103.42\$ comprenant les taxes applicables.</p>
<b>7580-12-2020</b> <b>Soumission abattage 3 frênes Rang St-Jean-Baptiste</b>	<p>Attendu que deux soumissions ont été demandées afin de faire abattre 3 frênes, comprenant le ramassage et le déchiquetage des branches, troncs et résidus;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de : Arbre Atout pour un montant de 2,299.50\$ tel que présenté dans la soumission 605767.</p>
<b>7581-12-2020</b> <b>Municipalité de Saint-Sébastien réponse à notre résolution service incendie</b>	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu la résolution 2020-11-212 provenant de la municipalité de Saint-Sébastien;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville réitère sa demande une deuxième fois à l'effet de recevoir votre règlement de tarification de la municipalité quant aux frais de location d'autopompe et d'entreposage.</p>
<b>7582-12-2020</b> <b>MRC Haut-Richelieu</b> <b>Projet large bande (internet haute-vitesse)</b>	<p>CONSIDÉRANT QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du territoire du Haut-Richelieu ne sont toujours pas entièrement desservies;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets, dont le volet de réalisation rapide;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE quelques projets sont actuellement en cours au sein des municipalités de Venise-en-Québec et Henryville, lesquels pourraient être éligibles au nouveau Fonds ou au volet de réalisation rapide;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;</p> <p>QUE le conseil de la municipalité d'Henryville appuie les démarches de Développement innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) relativement à une demande d'aide financière au nouveau Fonds pour la large bande universelle et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu, particulièrement à Henryville.</p>
<b>7583-12-2020</b> <b>Soumission aménagement quai-descente à bateaux</b>	<p>Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour l'aménagement d'un quai à la descente à bateaux;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission du 14 novembre 2020 provenant de la compagnie Candock au montant de 57,115.35\$ plus les taxes applicables moins le 10% applicable sur cette facture.</p>



**7584-12-2020  
Contribution  
supplémentaire  
CERH**

Attendu que la pandémie Covid-19 continue de sévir au sein de la population et qu'une demande grandissante s'est fait sentir au Centre d'entraide régional d'Henryville pour 2020;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 440.\$ soit accordé pour 2020 au CERH dans leurs démarches pour aider les citoyens.

*M. Patrick Wenning , conseiller quitte son siège à 20 :41hrs. déclarant des intérêts directs dans la prochaine résolution.*

**7585-12-2020  
Demande de  
remboursement  
politique familiale**

Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour les activités sportives au montant de 250\$.

*M. Patrick Wenning, conseiller reprend son siège à 20 :42hrs.*

**Période de  
questions**

Aucune question non répondue n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.

**7586-12-2020  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :51 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*



